

Annexe 5 – Rappel des principales mesures de prévention à respecter dans le contexte de la COVID-19

Chaque membre de la communauté universitaire doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et veiller à ne pas mettre en danger les personnes qui se trouvent à proximité. Cette responsabilité individuelle et collective est essentielle. Ces mesures seront mises à jour selon l'évolution de la situation de la pandémie ainsi que de l'émission de nouvelles directives par la CNESST et par la Santé publique.

En se présentant dans les installations de l'UQAR, chaque personne s'engage à :


Si vous avez des symptômes, restez à la maison!

Confirmer ne pas ressentir de symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19. Le cas échéant, à demeurer chez elle et à aviser le Service des ressources humaines de tout soupçon à l'effet d'avoir contracté la COVID-19 ou de la passation d'un test de dépistage en contactant Mme Élénà Mayo, conseillère en santé et sécurité du travail à l'adresse courriel : rh_sst@uqar.ca.


Lavez-vous les mains régulièrement

Se laver les mains régulièrement (à l'arrivée, après avoir toussé, éternué, s'être mouchée et être allée aux toilettes, après l'utilisation d'outils ou de matériel partagé(s) ainsi qu'avant de manger) et éviter de les porter au visage.


Respectez l'étiquette respiratoire

Se couvrir la bouche et le nez lorsqu'elle tousse ou éternue en utilisant des mouchoirs ou son coude replié.


Respectez la distance minimale de 2m entre les personnes

Respecter la distanciation physique de deux (2) mètres ou d'un mètre et demi (1,5) selon le lieu de même que le nombre maximal de personnes dans chaque local tel qu'identifié à leur entrée. Cependant, lorsque cette distanciation physique est impossible dans le cadre de certaines activités de travail ou d'apprentissage essentielles à effectuer et qu'un aménagement physique temporaire de protection ne peut être mise en place, le port du masque de procédure et de lunettes de protection est requis.


Portez un couvre-visage

Porter obligatoirement un couvre-visage dans les installations de l'UQAR. Ne le retirer que dans les situations permises où la distanciation est respectée: en classe ou à la bibliothèque, en laboratoire, au bureau, à son poste de travail et à la cafétéria.

Pour prendre connaissance de l'**ensemble des mesures** de prévention, de distanciation et de protection applicables à l'organisation des activités, **vous devez vous référer à la Directive encadrant les activités dans le contexte de la COVID-19 (C3-D104)** disponible sur le site internet de l'UQAR.

L'implication de toutes et tous est primordiale dans cette lutte contre la pandémie.

Ensemble, en santé et en sécurité!

Le Service des ressources humaines